

Le Conseil municipal, convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni le **13 juin 2019** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST (arrivée à 20h18), Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, Mme Hélène BRICAUD, M. Olivier GENESTE, M. Nicolas BESNIER, Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, M. Nicolas ROBIN, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL, M. Frédéric BOURDEAU (arrivé à 20h30), M. Gilles CALO, Mme Marie-Lyse DUBOURG, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

Absents excusés : M. Jacques PRIOUX, Mme Sandra VAILLANT.

Absents : Mme Catherine GUIHEUX, M. Christophe NIVET.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST

Mme Sandra VAILLANT a donné pouvoir à Mme Hélène BRICAUD

☞ M. Nicolas BESNIER a été élu secrétaire de séance

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2019 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Décision modificative budgétaire n°2019/001 : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification suivante :

Opération 1911 – Travaux et équipements divers - 100 000 €

Opération 1912 – Salle de gymnastique et dojo (nouvelle opération) + 100 000 €

Transports scolaires : La participation aux frais de transport pour les élèves Nozéens des établissements scolaires de Blain est acceptée à hauteur de 68 € par an et par élève transporté, soit un total annuel de 4 284 €. Unanimité.

Le Conseil décide également à l'unanimité d'attribuer une participation de 62 € pour l'année scolaire en cours pour les élèves scolarisés aux lycées de Nort-sur-Erdre, aide versée aux familles sur présentation du justificatif de transport.

MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX

Contrats de maintenance : Deux contrats sont acceptés à l'unanimité : contrat d'entretien du défibrillateur installé salle des Etangs, à raison de 174 € TTC par an avec la société Schiller ; contrat de vérification et d'entretien des appareils de cuisson et installation de gaz, Salle des Etangs, pour un montant de 156 € TTC par an avec la société Bureau Véritas.

Restauration scolaire : Le marché de prestation de services pour la confection des repas et la livraison en liaison chaude aux restaurants scolaires d'Abbaretz et de Treffieux est attribué à la société Ansamble. L'offre choisie par le Conseil municipal prévoit des repas confectionnés sur place à partir de 75 % de produits issus des circuits courts et respectant la Charte « Circuits alimentaires de proximité et de qualité » élaborée par la Région des Pays de la Loire, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Accord à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Accord local pour une nouvelle composition du Conseil communautaire : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'un accord local pour la composition du Conseil communautaire du prochain mandat (2020-2026) sur la base de 29 conseillers répartis comme suit : Nozay 7 ; Saffré 7 ; Abbaretz 4 ; Vay 4 ; La Grigonnais 3 ; Puceul 2 ; Treffieux 2.

Statuts de la Communauté de Communes de Nozay : La modification des statuts complétant la compétence facultative « Action dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse » est approuvée à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : La Charte de gouvernance proposée par la Communauté de Communes de Nozay pour la mise en œuvre de la compétence PLUi est approuvée à l'unanimité.

Dispositif « chantier citoyen – argent de poche » : Deux missions sont proposées à Nozay à destination des jeunes de 16 à 17 ans dans le cadre du partenariat CCN – Commune - jeune : « propreté urbaine » et « nettoyage et rangement du matériel de l'école maternelle ». Démarrage du dispositif : samedi 6 juillet.

ADMINISTRATION GENERALE

Enquête publique pour le projet d'exploitation d'un parc éolien à Jans : Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet, par 21 votes et 4 abstentions : JM François, JB Baussant, F Bourdeau, N Robin, considérant les inquiétudes sur les nuisances potentielles sur l'environnement humain, particulièrement sur la santé des riverains, pour lesquelles aucune réponse n'est apportée à ce jour et compte tenu que le secteur géographique supporte déjà plusieurs parcs éoliens. Par ailleurs, le conseil exprime son inquiétude quant au futur démantèlement des différents parcs.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : NEANT

Prochain Conseil municipal : Jeudi 11 juillet 2019

Affiché le 18 juin 2019

**Le Maire,
Jean-Claude PROVOST**